

COMMENT SOUSCRIRE OU RENOUVELER UN ABONNEMENT ?

Selon votre situation, munissez-vous de votre pièce d'identité et des pièces justificatives indiquées ci-dessous :

VOUS AVEZ MOINS DE 25 ANS ET VOUS ÊTES NON BOURSIER

Vous avez votre propre avis d'imposition définitif

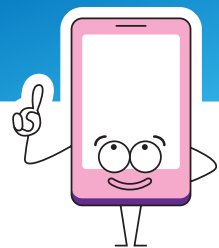
1 → Allocataire CAF

- ☐ Attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent
- ☐ Avis d'imposition définitif personnel

1 → Non-allocataire CAF

- ☐ Avis d'imposition définitif personnel uniquement

2 Rendez-vous en Agence de Mobilité ou sur L'Appli M pour souscrire ou renouveler votre abonnement.



2 Présentez vous à la Maison des Habitants pour Grenoble, au CCAS pour les habitants hors Grenoble et à l'Agence de Mobilité de Crolles et de Voiron pour les habitants du Grésivaudan et du Voironnais.

3 Après réception du SMS (hors Grésivaudan et Voironnais), rendez-vous en Agence de Mobilité pour souscrire ou renouveler votre abonnement.

Vous êtes déclaré sur l'avis d'imposition définitif de vos parents

1 → Parents allocataires CAF

- ☐ Attestation de paiement CAF des parents du mois en cours ou du mois précédent
- ☐ Avis d'imposition définitif des parents
- ☐ Livret de famille

2 Rendez-vous en Agence de Mobilité pour souscrire ou renouveler votre abonnement.



1 → Parents non-allocataires CAF

- ☐ Avis d'imposition définitif des parents
- ☐ Livret de famille
- ☐ Justificatif de domicile de - de 3 mois

2 Présentez-vous à la Maison des Habitants pour Grenoble, au CCAS pour les habitants hors Grenoble et à l'Agence de Mobilité de Crolles et de Voiron pour les habitants du Grésivaudan et du Voironnais.

3 Après réception du SMS (hors Grésivaudan et Voironnais), rendez-vous en Agence de Mobilité pour souscrire ou renouveler votre abonnement.



RESO-M.FR



Toute l'information et toutes les solutions de mobilité.



contactez nos conseillers au 04 38 70 38 70

FLEXO+
PMR

04 76 20 66 33
pmr@reso-m.fr



Agence **STATIONMOBILE**
15 bd Joseph Vallier, Grenoble

C E C8 C13 C14 25

Agence **CENTRE-VILLE**
49 av. Alsace-Lorraine, Grenoble

A B D E C1 C11 C12 C13 C14

Agence **GRAND'PLACE**
Arrêt Grand'place, Grenoble

A C3 C6 C8 65 67

Agence **CROLLES**
431 avenue Ambroise Croizat, Crolles

C10 C11 35 84

Agence **VOIRON**
4 avenue des Frères Tardy, Voiron

C11 C13 30 31 32 33 34

38 39 52 53 81 83

Relais M du **CAMPUS**
442 avenue de la Bibliothèque,
St-Martin-d'Hères

B C C5 C8 C10 23 88 69



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise



Pensez
au tri !



Un tarif qui correspond à vos revenus

© SEMUSE

À partir du 01/09/2026 pour M réso
et l'intra-Grésivaudan, à partir du
01/10/2026 pour l'intra-Voironnais



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

AU QUOTIDIEN, UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

Voyager avec un tarif adapté à vos revenus.

Qui est concerné ?

→ **Allocataire CAF ou Mutualité Sociale Agricole (MSA)** : bénéficiaire de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales avec un quotient familial (QF) jusqu'à 900 € et leurs ayants droit rattachés fiscalement.

→ **Non allocataire CAF** et leurs ayants droit jusqu'à 25 ans en fonction des revenus.

→ **Étudiant sous conditions** :

- Boursier sur critères sociaux échelons 4, 5, 6 et 7,
- Bénéficiaire de l'Aide Spécifique Annuelle, pour Étudiants en Autonomie (ASAA),

→ **Bénéficiaire de l'Aide Médicale de l'État (AME)**.

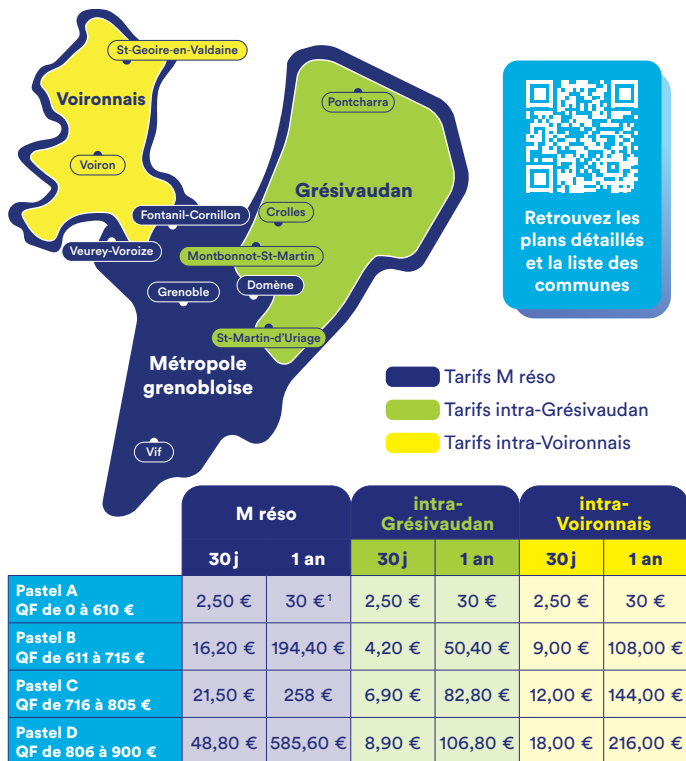
→ **Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** avec ou sans participation et leurs ayants droit.

→ **Les personnes en situation de demande d'asile ou en attente de titre de séjour.**



UN TARIF ADAPTÉ À VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

CHOISISSEZ LE TARIF ADAPTÉ À VOS DÉPLACEMENTS



Abonnement valable 30 jours à compter de la première validation.

→ Les abonnements sont rechargeables à partir du 20 du mois précédent.

→ La validation est obligatoire pour tous les titres de transport, y compris lors des correspondances.

1. Pour les abonnements Pastel A le prélèvement automatique est réservé aux personnes entre 18 et 25 ans, aux 65 ans et + ainsi qu'aux personnes invalides à 80%. Les abonnements annuels Pastel B, C et D sont également disponibles en prélèvement automatique.

COMMENT SOUSCRIRE OU RENOUELER UN ABONNEMENT ?

VOUS ÊTES ?

Allocataire CAF ou boursier CROUS ou bénéficiaire de l'AME ou bénéficiaire de la MSA ou étudiant bénéficiaire de la CSS sans participation

1 Selon votre situation, munissez-vous de votre pièce d'identité, livret de famille et des pièces justificatives indiquées ci-dessous.

→ **Allocataire CAF**

- ☐ Attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent
- ☐ Avis d'imposition définitif sur le revenu à votre nom

→ **Bénéficiaire de la MSA**

- ☐ Votre dernière attestation de quotient

→ **Boursier CROUS**

- ☐ Notification de bourse conditionnelle ou définitive selon votre échelon

→ **Étudiant boursier CROUS de la filière sanitaire et sociale relevant de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

- ☐ Courrier d'attribution de la bourse

→ **Étudiant non boursier**

☐ Justificatif de l'ASAA

→ **Bénéficiaire de l'AME**

☐ Carte AME en cours de validité

→ **Étudiant bénéficiaire de la CSS sans participation**

☐ Carte étudiante

2 Rendez-vous en Agence de Mobilité ou sur L'Appli M pour souscrire ou renouveler votre abonnement

Non allocataire CAF ou bénéficiaire de la CSS avec participation

1 Selon votre situation, munissez-vous de votre pièce d'identité, livret de famille et des pièces justificatives indiquées ci-dessous

→ **Non allocataire CAF**

- ☐ Original de votre dernier avis d'imposition définitif sur le revenu
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

→ **Bénéficiaire de la CSS avec participation**

- ☐ Attestation CSS en cours de validité
- ☐ Avis d'imposition

2 Présentez-vous à la Maison des Habitants pour Grenoble, au CCAS pour les habitants hors Grenoble et à l'Agence de Mobilité de Crolles et de Voiron pour les habitants du Grésivaudan et du Voironnais.

3 Après réception du SMS (hors Grésivaudan et Voironnais), rendez-vous en Agence de Mobilité pour souscrire ou renouveler votre abonnement.